

Mme le Président: Une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'HYMNE NATIONAL

ON DEMANDE DE FOURNIR AUX DÉPUTÉS DES EXEMPLAIRES DE LA PROCLAMATION POUR QU'ILS LES DISTRIBUENT À LEURS COMMETTANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Voici des années que les députés ont la possibilité d'encourager les Canadiens à connaître leurs droits fondamentaux en diffusant des exemplaires de la Charte des droits et de promouvoir le déploiement du drapeau canadien en diffusant des exemplaires de cette proclamation.

Comme l'adoption du bill C-35, le 27 juin dernier, et la proclamation faite par le gouverneur général, le 1^{er} juillet, ont permis de confirmer le «*Ô Canada*» comme notre hymne national, je pense que les députés voudront susciter l'enthousiasme du plus grand nombre possible de Canadiens pour cet hymne en faisant parvenir des exemplaires de la proclamation à des écoles, à des organismes et à des particuliers de leur circonscription; je demande donc la permission de proposer, appuyé par le député de Simcoe-Sud (M. Stewart), et je suis persuadé que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) me donnerait son appui si le Règlement l'autorisait:

M. Knowles: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton):

Que madame le Président prenne les mesures nécessaires pour assurer la reproduction de fac-similés de la proclamation qui a officiellement fait de «*Ô Canada*» notre hymne national et que ces fac-similés soient mis à la disposition des députés qui pourront en assurer la diffusion à tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Une motion de cette nature requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Une voix: Le NPD a dit non.

* * *

LE KU KLUX KLAN

PROTESTATION CONTRE L'OUVERTURE D'UN BUREAU À TORONTO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement afin de présenter une motion qui, je l'espère vivement, aura l'adhésion unanime de la Chambre.

Le Ku Klux Klan a ouvert un bureau dans l'est de Toronto. Depuis qu'il existe, cet organisme n'a prêché que la haine

Questions orales

raciale et le fanatisme religieux et il a usé systématiquement de mesures de violence et d'intimidation contre des milliers de groupements et de personnes. Aussi, je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre réaffirme son engagement envers un Canada multiculturel et multiracial dont les fondations sont la tolérance politique, raciale et religieuse, et qu'elle fasse état de son opposition à tout ce que représente le Ku Klux Klan, et de sa conviction que cette société est indésirable n'importe où au Canada, et qu'elle demande aux gouvernements à tous les niveaux de faire en sorte que tous les Canadiens soient toujours et partout protégés contre les attaques, harcèlements, vexations et intimidations racistes et de réprimer ces attaques de tout le poids de la loi.

● (1415)

Mme le Président: Pour mettre une telle motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LE PROJET DE DÉSINDEXATION—LES EFFETS SUR L'ÉCONOMIE

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, en l'absence du ministre des Finances, je pourrais peut-être poser ma question au premier ministre. Cette question a encore trait à la désindexation proposée et pour laquelle le gouvernement s'amuse à lancer des ballons d'essai.

Étant donné que l'OCDE dans sa récente publication prévoit que la croissance réelle au Canada dans les prochains six mois baissera de 1 p. 100 ou de 2.5 milliards de dollars et compte tenu du fait que M. Stewart a déclaré devant un comité de la Chambre que la suppression de l'indexation accroîtra le chômage de .3 p. 100 ou d'environ 30,000 personnes au Canada, le premier ministre dira-t-il pourquoi le gouvernement persiste à étudier l'opportunité de désindexer l'impôt sur le revenu des particuliers au Canada au point d'obliger le secrétaire parlementaire du ministre des Finances à défendre effectivement la désindexation devant un auditoire de Toronto.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le secrétaire parlementaire a exprimé exactement la même opinion que le ministre et moi-même ainsi que d'autres membres de mon gouvernement lorsqu'il a dit que la suppression de l'indexation était une mesure budgétaire et que le gouvernement l'étudiait présentement. J'ignore si on continue toujours de l'étudier. Je crois bien qu'on l'a étudiée et que le ministre et ses fonctionnaires attendent le moment de préparer le budget pour décider s'ils vont en parler avec leurs collègues ou non.